



Protocole de reprise des compétitions de Flying Disc 21 décembre 2021

Ce protocole repose sur les mêmes bases que celui concernant les entraînements.

Il est indispensable qu'une coopération importante se mette en place entre le DT, représentant de la FFFD et le président du club qui est informé des particularités territoriales.

Ce protocole ne peut être mis en œuvre qu'en cas d'accord préalable d'utilisation de l'espace public par la collectivité territoriale, propriétaire de l'équipement sportif. Sa mise en application nécessite de tenir compte des restrictions locales spécifiques en termes de regroupement et de déplacement.

Il permettra de mettre en place les recommandations suivantes :

1. Mettre en place les conditions d'application d'un filtre de participation aux compétitions

Pour limiter les risques de contamination

+ En interdisant l'accès aux activités aux personnes présentant des symptômes figurant sur *la liste des symptômes évocateurs de COVID* ([cf. annexe 1](#)) ou ayant été en contact avec une personne infectée.
Cf. protocole d'entraînement.

+ **En dehors des évènements se déroulant dans l'espace public ne nécessitant pas de déclaration en préfecture, la validité du Pass sanitaire de tous les acteurs de la compétition (joueurs, bénévoles, spectateurs, salariés) sera vérifiée chaque jour de l'événement** sous la responsabilité du DT de l'organisateur de la compétition, grâce à l'application Tous-anti-Covid Verif.

Le passage par des points de contrôle ouverts est obligatoire.

Le contrôle sera organisé avec des horaires déterminés communiqués aux équipes avant la compétition.

Afin de faciliter les entrées et les sorties des acteurs déjà contrôlés, les organisateurs sont responsables du moyen utilisé (preuve du passage au contrôle : bracelet, tampon...).

- Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas à présenter de Pass sanitaire. A partir du 1^{er} octobre, les mineurs qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.





- Les joueurs vivant à l'étranger doivent également présenter un Pass sanitaire valide à l'exclusion de tout autre document.

Ils peuvent le valider entre autres, grâce à un certificat de vaccination ou test PCR fait dans leur pays de résidence.

⇒ Pour les joueurs vaccinés dans un pays de l'union européenne : scan de leur Pass sanitaire européen

Certains pays européens n'appartenant pas à l'Union Européenne ont des applications interconnectées avec tousanticovid.

Le QR code, délivré par ces applications, scanné dans l'application tousanticovid valide le Pass sanitaire.

⇒ Pour les expatriés en Europe affiliés à la sécurité sociale : scanne de leur certificat de vaccination (d'un vaccin reconnu par l'Union Européenne) ou de leur test PCR fait dans leur pays de résidence,

⇒ Pour les joueurs étrangers hors Europe : demande par écrit du QR code (procédure sur [service public.fr](http://service.public.fr)).

Le contrôle de l'identité des personnes qui présente un Pass sanitaire peut être mis en place uniquement par les forces de l'ordre.

2. Adapter la pratique et ce qui l'entoure

▪ Dans le respect des gestes barrière :

+ **Sur le terrain d'Ultimate ou sur les parcours de Disc Golf, l'activité peut se dérouler comme d'habitude.**

+ **En dehors de ces temps d'activité physique et de récupération, le port du masque est conseillé.**

+ **En cas de covoiturage, le port du masque est recommandé.**

+ **Les vestiaires sont accessibles.**

▪ Dans le respect des mesures sanitaires :

⇒ Pour éviter la contamination directe (entre personnes)

+ Les participants à l'activité doivent se laver les mains à l'eau et au savon puis les essuyer avec une serviette individuelle ou jetable ou les désinfecter avec du gel hydro alcoolique dans le respect des règles sanitaires ([cf. annexe 2](#)).

+ Toutes les mesures doivent être prises pour éviter la diffusion des fluides corporels potentiellement contaminant :

- Eviter de se toucher le visage (une réflexion individuelle doit être menée pour éviter en particulier ce type de geste lié à l'essuyage de la sueur : port d'un bandeau, usage de serviette individuelle, etc.),





- Si le visage est touché, se désinfecter à nouveau les mains,
- Se moucher dans un mouchoir jetable immédiatement jeté,
- Ne pas cracher,
- Tousser et éternuer dans son coude.

+ Du gel hydroalcoolique doit être mis à disposition sur la table de marque pour l'Ultimate.

⇒ Pour éviter la contamination indirecte (par l'intermédiaire d'objets)

+ Le matériel sportif individuel (disques de Disc Golf) et les affaires personnelles ne doivent pas être en contact, échangés ou prêtés.

+ La désinfection des disques et du matériel sportif partagés peut se faire suivant 4 procédés :

- eau savon puis séchage avec serviette jetable,
- eau savon puis séchage air libre,
- solution spécifique validée virucide,
- immobilisation 4 jours du/des disques dans un sac étanche.

+ Une réflexion doit être menée pour l'élimination des déchets potentiellement contaminés (masque, lingette, serviette jetable) pour protéger les licenciés et les personnes chargées du ménage des infrastructures (sac étanche fermé par exemple, [cf. annexe 3](#)).

La tenue des buvettes n'est pas autorisée

[Décisions sanitaires applicables au sport à partir du 16 décembre 2021.](#)

3. Mettre en place des outils de traçabilité des personnes présentes
(joueurs, encadrants, bénévoles, public)

4. Mettre en place l'ensemble de ces mesures relève de la responsabilité du directeur de tournoi.

Avec l'aide du Président ou du « délégué COVID » du club, il aura pour tâche :

- d'attirer l'attention sur les adaptations de pratique,
- de s'assurer de la mise en pratique des protocoles,
- de coordonner l'ensemble des tâches à mener dont celle de tenir à disposition des autorités les listes de traçabilité des présents (cf. annexe 4).

Annexe 1 : Liste des symptômes évocateurs de COVID 19

- fièvre
- toux sèche
- fatigue
- courbatures
- maux de gorge
- diarrhée
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat ou du goût
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Annexe 2 : Protocole du lavage des mains

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

Annexe 3 : Comment jeter masque, lingette et serviette jetable

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

